

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'AROPA 51-08 Du Jeudi 24 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars à neuf heures, les membres de l'AROPA 51-08 se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au caveau de Castelnaud, 5 rue Gosset à REIMS (51100), sur convocation adressée à chacun d'eux par le Conseil d'Administration le 18 Février 2022.

Tous les bulletins de présence signés par les membres présents et par les mandataires de ceux qui les ont représentés ont été comptabilisés.

Monsieur Daniel COFFINET, préside l'Assemblée.

Cette dernière désigne Madame Juliette PROT

et Monsieur Paul DEVIE

pour remplir les fonctions d'assesseurs, fonctions qu'ils déclarent accepter.

Le bureau ainsi constitué désigne Monsieur Marc BAUDOT, secrétaire de séance.

Le Président constate que, d'après la feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, ...*93*..... adhérents sont présents ou représentés.

L'Assemblée réunissant le quorum de dix pour cent exigé par les Statuts est donc régulièrement constitué et peut délibérer valablement.

Le Président déclare alors la séance ouverte et invite ainsi l'Assemblée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Compte rendu de l'activité et rapport moral du Conseil d'Administration.
2. Compte rendu financier de l'exercice 2021.
3. Vote des résolutions.
4. Questions diverses.

Le Président remercie les personnalités présentes, ainsi que les représentants des O.P.A. et Partenaires de l'AROPA 51-08.

Le Président présente le rapport moral et d'activité de l'exercice 2021 au nom du Conseil d'Administration.

Le Président présente les résolutions et passe au vote.

1^{ère} RÉSOLUTION

Approbation des comptes et quitus.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports présentés au nom du Conseil d'Administration et des Vérificateurs des comptes, approuve sans réserve les comptes de l'exercice 2021, tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion et leur mandat exercé au cours de l'exercice écoulé, clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à *l'unanimité*.

2^{ème} RÉSOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice.

L'assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 8 252,32 euros en réserves dont le solde créditeur de 234 667,87 euros serait ainsi porté à 242 920,19 euros.

Cette résolution mises aux votes est adoptée à l'unanimité....

3^{ème} RÉSOLUTION

Renouvellement partiel du Conseil d'Administration :

Comme il est prévu à l'article 12 des Statuts, le Conseil d'Administration se renouvelle par tiers chaque année. De ce fait, les Administrateurs faisant partie de la série sortante qui sollicitent le renouvellement de leur mandat sont :

- Jean Claude BEAUCOURT
- Noëlle BROT
- Dominique COCHET
- Daniel COFFINET
- Pascal DEGRYSE
- Alain PIÉ TREMENT
- Guy RADIÈRE

L'Assemblée Générale prend acte que Patrick VANET ne sollicite pas le renouvellement de son mandat.

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de :

- Jean-Pierre DESPREZ.
- Élisabeth LAUBRÉAUX

L'Assemblée Générale prend acte de la candidature de :

- Nadine BÉGUIN
- Lysiane LENOBLE

Il est procédé à un vote à bulletins secrets.

Pour être valable, chaque bulletin de vote doit comporter un maximum de 9 noms.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de votants : *935*

Suffrages exprimés : *872*

Ont obtenu :

- Jean Claude BEAUCOURT *871* voix.
- Nadine BÉGUIN *871* voix.
- Noëlle BROT *872* voix.
- Dominique COCHET *872* voix.
- Daniel COFFINET *872* voix.
- Pascal DEGRYSE *872* voix.
- Lysiane LENOBLE *872* voix.
- Alain PIÉ TREMENT *872* voix.
- Guy RADIÈRE *872* voix.

L'Assemblée Générale constate que les candidats nommés ci-dessus, sont élus ou réélus pour une période de trois ans qui prendra fin avec l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution mises aux votes est adoptée à l'unanimité

4^{ème} RÉSOLUTION

Election du Vérificateur des comptes et du Vérificateur adjoint :

Pour l'année 2022, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de nommer deux vérificateurs des comptes, à savoir :

- Monsieur Jean-Marie LEBLANC, issu du Crédit Agricole, vérificateur des comptes,
- Monsieur Pierre GLIKMAN, issu de la FDSEA 51, vérificateur des comptes adjoint.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à *l'unanimité*

5^{ème} RÉSOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne pouvoir au Président ou à toute personne s'y substituant, afin de réaliser les formalités.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à *l'unanimité*.

Questions diverses :

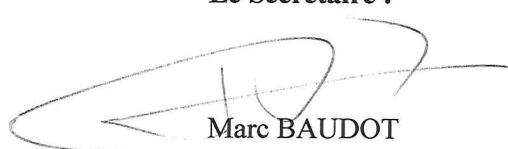
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à *10 h 30*.

Le Président :



Daniel COFFINET

Le Secrétaire :



Marc BAUDOT

Les assesseurs :

Juliette PROT



Paul DEVIE

